



Budget inatteignable et licenciement

Par **NS1968**, le 13/11/2017 à 18:30

Bonjour,

Je suis directeur de restaurant pour une chaîne de restauration.

Vendredi 17/11/2017 on doit me présenter les objectifs de budget à réaliser pour le restaurant. Est-ce que si je signifie que ce budget est à mon sens inatteignable, cela peut être une cause de licenciement?

Plus précisément, je souhaiterais quitter ce groupe, soit par le biais d'un licenciement, soit par le biais d'une rupture conventionnelle, et donc est-ce un bon prétexte?

Merci par avance.

Par **goofyto8**, le 13/11/2017 à 18:42

Bonsoir,

[citation]Vendredi 17/11/2017 on doit me présenter les **objectifs de budget** à réaliser pour le restaurant[/citation]

Le terme employé: "objectifs de budget" n'est pas très clair.

Par **Visiteur**, le 13/11/2017 à 19:04

Bonsoir,

Lorsque les objectifs sont fixés unilatéralement et qu'aucune clause de licenciement liée n'est apparente au niveau du contrat de travail...Nenni...

https://www.infoprudhommes.fr/portail/info-prud-hommes/la-reglementation/rupture-du-contrat-de-travail/licenciement/le-licenciement-pour-insuffisance-de-resultats-ppsrv1_343689

<http://www.wielblad-avocat.com/licenciement-pour-defaut-datteinte-des-objectifs/>